AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1495
FR0010918292-FS0810

28 août 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 août 2018, la société Kinney Asset Management, LLC[1] (980 N Michigan Ave., Suite 1200, Chicago, IL 60611, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 août 2018, les seuils du 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits clients, 22 928 815 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 5,53% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TECHNICOLOR sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Peter Kinney. La société Kinney Asset Management, LLC déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 414 461 178 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.